



Le financement a été trouvé en un temps record

En moins de deux mois, la coopérative **OptimaSolar Fribourg** a trouvé les 230 000 francs nécessaires à la réalisation de son premier projet. Grâce à 85 coopérateurs, le toit de l'entreprise SINEF SA, à Givisiez, va être équipé de panneaux photovoltaïques.

XAVIER SCHALLER

ÉNERGIE. Dès cet automne, les 1000 m² du toit de SINEF SA vont produire de l'électricité solaire. Plutôt que d'investir elle-même, l'entreprise loue son toit à la coopérative OptimaSolar. Bruno Marmier, le président et l'un des fondateurs de celle-ci, explique la démarche.

A qui s'adresse la coopérative OptimaSolar?

Aux gens qui habitent en PPE, en location ou dans une zone protégée comme la vieille ville de Fribourg. Notre coopérative leur permet d'investir dans l'électricité verte. Même pour le propriétaire d'une villa, il est plus efficace, au niveau écologique, d'investir dans une installation importante plutôt que chez lui. Même si les gens sont heureux et fiers d'avoir leur propre production.

OptimaSolar Fribourg est née en avril 2015, avec 19 coopérateurs et 60 000 francs de capital. En mai, nous avons lancé une récolte de fonds pour un premier projet, avec SINEF SA, l'entreprise née des Services in-



Le toit de l'entreprise SINEF SA va permettre de produire quelque 160 000 kWh d'électricité photovoltaïque. CHLOÉ LAMBERT

dustriels de la ville de Fribourg, à Givisiez. En seulement huit semaines, nous avons récolté les 230 000 francs nécessaires. Huitante-cinq coopérateurs ont acheté une ou plusieurs participations de 1000 francs.

Et au niveau de la clientèle?

OptimaSolar permet à des entreprises ou à des communes de louer leurs toits (600 m² au minimum) et de réaliser des projets solaires sans avoir à les financer. Elles acceptent de payer l'électricité quelques cen-

times de plus le kWh et signent un contrat de rachat avec OptimaSolar. Utiliser de l'électricité photovoltaïque améliore leur image de marque. Pour les communes, cela peut aussi servir à obtenir ou à conserver le label Cité de l'énergie.

Votre modèle ne mise pas sur la rétribution à prix coûtant (RPC). Pourquoi?

Plutôt que de compter sur une hypothétique RPC, nous misons sur une importante autoconsommation. SINEF devrait utiliser un quart des 160 000 kWh annuels produits sur son toit. Le reste sera injecté dans le réseau. Nous allons bien sûr faire une demande pour la RPC – pourquoi s'en priver même s'il y a plus de 30 000 dossiers en attente – mais notre système peut fonctionner sans.

En fait, OptimaSolar va gagner de l'argent de trois manières: en vendant l'électricité sur place, en injectant dans le réseau et en vendant des certificats d'origine. La coopérative est certifiée par Swissgrid – la société qui gère le réseau électrique – en tant que producteur d'énergie solaire. Elle peut ainsi revendre la plus-value écologique du courant qu'elle produit.

Pourquoi avoir choisi d'intégrer la fédération OptimaSolar?

Il existe actuellement quatre coopératives OptimaSolar – la première est née en 2011 à Soleure – réunies en fédération. Près de 5,8 mio de francs ont été investis, 22 installations ont été construites et quatre sont en cours de réalisation, dont la nôtre. Cela donne de la crédibi-

lité à notre projet. Nous ne partons pas de zéro avec de belles idées. Nous appliquons des règles qualitatives et un modèle économique éprouvé.

En outre, la fédération occupe trois employés à temps partiel. Cela permet de décharger nos bénévoles d'une part du travail administratif et de ne pas doucher leur bel enthousiasme.

En parlant du modèle économique, quels avantages voyez-vous à celui de la coopérative?

La Suisse a une grande histoire des entreprises coopératives. Avec Migros et Coop, bien sûr, mais aussi Rentenanstalt et, plus récemment, Mobility. C'est une façon de s'affranchir de la contrainte du marché des capitaux et des actionnaires. Dans une coopérative, le propriétaire

est gourmand en service et non en rendement financier.

Quand l'installation de SINEF devrait-elle être opérationnelle?

Nous espérons que les travaux s'effectueront à la fin septembre ou au début octobre. Les entreprises actives dans le photovoltaïque sont très sollicitées en ce moment.

En effet, les installations qui veulent bénéficier de la rétribution à prix courant doivent être reliées jusqu'au 30 septembre. Après, les conditions de rétributions seront moins intéressantes.

Un deuxième projet devrait être mis en route prochainement. Notre objectif est de construire plusieurs installations et de devenir un modèle de référence pour l'énergie citoyenne dans le canton. ■



«Nous ne partons pas de zéro. Nous appliquons des règles qualitatives et un modèle économique éprouvé.» **BRUNO MARMIER**

Des tensions sociales à l'Arche Fribourg

L'Arche Fribourg, qui gère trois foyers pour personnes handicapées, est accusée de licenciements abusifs.

XAVIER SCHALLER

Fribourg. Le climat social est tendu à l'institution d'accueil pour personnes handicapées l'Arche Fribourg. Trois

éducateurs accusent la direction de licenciements abusifs. Le Syndicat des services publics (SSP) les soutient et a envoyé mardi un communiqué de presse intitulé «L'Arche Fribourg à la dérive».

Selon le syndicat, «la situation du Foyer Béthanie, l'un des trois foyers de l'Arche Fribourg, est particulièrement problématique». La communication entre la direction et les éduca-

teurs serait compliquée depuis plusieurs mois. Le SSP accuse la directrice de l'Arche et le comité de vouloir faire le ménage «sans qu'il y ait de faute commise par les employés» et en refusant tout dialogue.

Le SSP précise que «cette décision a été prise par la directrice de l'Arche Fribourg, qui quittera ses fonctions après son congé maternité (qui commence en juillet), et par le comité dont

la présidence a changé après ce choix. Ainsi, ni la directrice ni la présidente du comité ne seront là pour assumer les conséquences de ces licenciements.»

Aucun licenciement selon l'Arche

La Liberté a déjà relaté cette affaire dans son édition du 30 juillet. Inatteignables hier, la direction et le comité reconnaissent dans cet article

l'existence d'un conflit avec ces éducateurs. Mais ils rappelaient que «aucun licenciement n'a été prononcé à ce jour»: deux des employés sont en congé maladie et le contrat du troisième, à durée déterminée, n'a pas été renouvelé.

Manifestement dans l'impasse, les deux parties se disent prêtes, toujours selon *La Liberté*, à mener l'affaire devant le Tribunal des prud'hommes. ■

PUBLICITÉ

NUIT DES ÉTOILES FILANTES
SAMEDI SOIR 6 AOÛT 2016 AU SOMMET DU MOLESON

Les spécialistes d'Astro Events orienteront leurs **télescopes** vers le ciel et se feront un plaisir de vous donner des explications sur les étoiles filantes. www.moleson.ch/ciel



MOLESON.CH
026 921 85 00 - info@moleson.ch